

EVS - AVS - AESH

[1]

[Communiqué de presse du SNUipp-FSU](#) [2]

AESH, les poches vides comme ultime mépris !

Avec un ordre du jour consacré au temps de travail et aux rémunérations, la cinquième réunion, le 9 juin dernier, du comité de suivi des AESH installé le 27 février par le ministère de l'Éducation nationale, était l'une des plus attendues. Depuis l'arrivée des premiers auxiliaires de vie scolaire, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission marquée par la précarité avec des temps de travail très faibles et des rémunérations parmi les plus basses de la Fonction publique.

Les éléments de constat établis par le ministère sont pourtant sans appel. La quotité de travail imposée aux AESH est en moyenne de 62% et les temps incomplets constituent la règle. De même, la rémunération moyenne se situe au niveau de l'indice plancher fonction publique, ce qui révèle l'absence d'évolution des rémunérations alors même que des AESH exercent depuis de nombreuses années. Avec un salaire moyen de 770 euros nets, les AESH sont pour la plupart condamnés à cumuler plusieurs emplois pour pouvoir vivre décemment.

Sur cette base objective, et malgré ce qui avait été annoncé en février, le ministère n'a pas pour autant envisagé les leviers qui permettraient de sortir de cette spirale de précarité. La seule réponse apportée a consisté à dire qu'aucun arbitrage n'avait été pris, notamment budgétaire. Pourtant l'invitation des organisations représentatives à une réflexion sur l'évolution salariale devrait aller de pair avec l'anticipation de leur financement. Mais pas au ministère de l'Éducation nationale !

Les AESH présentes à cette réunion ont subi – une nouvelle fois – le mépris d'un ministère qui ne veut pas mettre la main à la poche malgré l'urgence. A l'heure où le gouvernement débloque des milliards pour soutenir les entreprises pendant la crise, qu'un troisième projet de loi de finances rectificative est en cours, l'avenir de 100 000 agents et agentes de la Fonction publique, indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation, importe peu.

Le SNUipp-FSU exige des engagements clairs pour les AESH, ce qui doit passer par un arbitrage politique à la hauteur. Il s'adresse aux autres organisations syndicales pour construire dès à présent une réponse à cet ultime affront.

Paris, le 12 juin 2020

Rémunération et temps de travail des AESH: les organisations syndicales FSU / SE-UNSA / SGEN-CFDT / CGT Educ'Action / SNALC / SUD éducation dénoncent un statu quo inacceptable !

Alors que l'amélioration de la situation des AESH est présentée

comme un objectif du Comité Consultatif AESH installé le 27 février dernier, et que le constat est sans appel, aucune proposition satisfaisante au regard de l'urgence sociale n'est formulée par le ministère.

[Voici le communiqué dans son intégralité en pdf \[3\].](#)

URL source: <http://www.snuipp37.fr/snu2/aesh-statu-quo-mepris-inacceptable>

Liens

[1] <http://www.snuipp37.fr/snu2/aesh-statu-quo-mepris-inacceptable>

[2] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/dossiers/AESH/communiqu_de_presse_aesh_les_poches_vides_comme_ultime_mpris.pdf?441

[3] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/dossiers/AESH/2020_06_15_communique_intersyndical_aesh.pdf?834